

TAILLIS COMMUN

N° 274112 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

Complet et dense

Général-
ement
> 80%

Couvert en %

3 à 8 m

Hauteur moyenne en mètres à 50 ans

> 2000

Densité en nombre de cépées par hectare

50 à
100

Volume en stères par hectare à 50 ans

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Xérophile à xéro-mésophile dans l'étage mésoméditerranéen, infiltré d'espèces des forêts caducifoliées dans l'étage supraméditerranéen.

Variantes :

- Surétage clair de Pin d'Alep (< 200 tiges par hectare).
- En transition avec la garrigue boisée ou le « Taillis à croissance réduite de Chêne vert » : n° 274111.

LITTORAL CALCAIRE LITTORAL SILICEUX MOYEN-PAYS

Ce peuplement est largement représenté en Provence calcaire. Il y occupe une surface considérable.

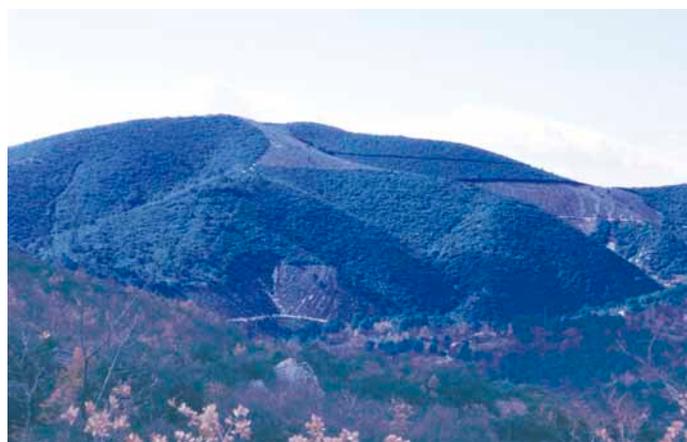
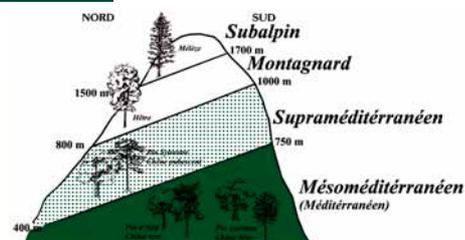
Le Chêne vert a fait l'objet de coupes parfois intensives à des rotations très courtes et d'un surpâturage important. Nombre de ces taillis n'ont plus été exploités depuis la dernière guerre.

Les peuplements actuels sont souvent homogènes et du même âge sur des surfaces importantes.

La maturation de ces peuplements s'accompagne parfois d'une remontée biologique qui se traduit par l'apparition du Chêne pubescent lorsque la disponibilité

en eau est suffisante.

Les incendies successifs font peser une menace permanente sur ces formations.



La gestion en taillis simple garantit la pérennité, tout en assurant un revenu économique au gestionnaire

CRPF - Massif du Luberon (84)



De nombreuses incertitudes demeurent sur la capacité des souches vieilles à produire des rejets. L'aptitude de ces peuplements à se régénérer par semis est incertaine.



Les revenus occasionnés par la vente des coupes de taillis simple peuvent être assez conséquents.

Potentiel forestier généralement médiocre pour les autres essences. Possibilités d'introduction d'autres essences limitées, sauf dans l'étage supraméditerranéen (Cèdre du Luberon).



Sauf situation localisée de forte pente, risque d'érosion généralement faible. Impact paysager au cas par cas.



Concerné par la directive habitat (45.312 Yeuseraie du Mésoméditerranéen et 45.321 Yeuseraie de l'étage supraméditerranéen), ce peuplement peut présenter un intérêt particulier au regard de certains Documents d'Objectifs Natura 2000, qui préconisent le vieillissement.

Sous sa forme dégradée (n°274111 « Taillis à croissance réduite »), le peuplement peut abriter en mosaïque des pelouses sèches (habitat d'intérêt prioritaire).



Aptitude au pastoralisme généralement faible.

Pratique néanmoins fréquente avec les bovins.



Les éclaircies (nettoie-
ment) doivent être prudentes

*Une gestion en taillis
simple, bien adaptée.*

Conservation des baliveaux ?

Lors des coupes de taillis simple, les exploitants ont pour habitude de conserver 100 à 250 arbres par hectare, appelés baliveaux. Isolés, souvent grêles parce que mal choisis, les arbres se couvrent de gourmands, et peu se retrouvent 50 ans plus tard dans le peuplement. Cette pratique n'a pas de justification sylvicole, et est contestable en terme paysager.

La conservation de cépées entières, de bouquets ou de sujets à houppier développé (réserve) est préférable.



La truffe (Tuber melanosporum) peut occasionner des revenus complémentaires intéressants.

Bien aménager son taillis

- Limiter la surface des coupes rases à 15 hectares, l'optimum se situant autour de 7 hectares.
- Sauf si cette mesure induit un vieillissement trop important du taillis, limiter le prélèvement, par période de 10 ans à 30% de la surface de ce type de peuplement, s'il couvre plus de 50 hectares.
- Préserver les vallons (éclaircie ou non intervention).
- Conserver les feuillus rares et rustiques (Cormier, Alier, etc.)
- En zone Natura 2000, se reporter à la fiche correspondante : n° 355310.

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE



Il faut privilégier les exploitations hivernales, de novembre à mars, qui stimulent la production de rejets.

Le traitement en taillis simple, est le mode de gestion traditionnel de ce peuplement. Il **garantit la pérennité, tout en assurant un revenu économique au gestionnaire**. La révolution (rotation entre les coupes de rajeunissement) varie de **40 à 60 ans**.

- Pour les taillis âgés de plus de 100 ans, compte tenu des incertitudes sur l'aptitude de ces taillis à rejeter de souche, des précautions sont nécessaires : n° 274113 « Taillis vieilli et futaie sur souches ».
- La conservation des feuillus précieux doit toujours être recherchée.
- Dans un but paysager, mais également cynégétique, il est recommandé de conserver une belle cépée ou une vieille réserve tous les 20 mètres.

GESTION POSSIBLE

ÉCLAIRCIE



L'éclaircie est envisageable dans les fonds de vallons (station fraîche). Elle se justifie pour les enjeux paysagers, de protection contre les incendies, environnementaux (Natura 2000 : Annexe fiche n° 355310) ou pastoraux.

- En règle générale, **Le prélèvement doit avoisiner 1/3 du volume et 50% du nombre de tiges**. Afin de conserver un couvert suffisamment dense, sa réalisation s'apparentera à des **travaux de nettoyage** (exploitation des brins dominés dans les cépées).
- Il est illusoire de penser à une valorisation économique par la production de bois d'œuvre. A terme, des difficultés risquent de se poser, lors de la régénération du peuplement. **Elle doit être conduite avec prudence sur de petites surfaces**.

GESTION DÉCONSEILLÉE



ÉCLAIRCIE FORTE

Consiste à conserver **moins de 800 tiges par hectare** dans un peuplement âgé de 50 à 60 ans ou à obtenir un **facteur d'espacement après éclaircie (%) supérieur à 26%**. Elle provoque des descentes de cimes importantes et du fait de la repousse du taillis, conduit à un peuplement inéquienne, difficilement gérable.

- Ce mode de gestion est néanmoins possible, lorsque l'objectif est de constituer des pré-bois pour le pastoralisme en forêt. Dans certains cas il peut s'apparenter à un défrichement qui doit être autorisé par l'administration.

TRANSFORMATION PAR PLANTATION

D'un point de vue économique, la transformation ne se justifie pas. Par contre, en absence d'enjeux environnementaux particuliers, l'enrichissement en feuillus ou résineux, peut apporter une diversification :

n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».

NON INTERVENTION



L'évolution naturelle peut conduire à une sénescence des souches. Une non intervention reste néanmoins envisageable lorsqu'elle répond à un enjeu environnemental (Natura 2000), paysager ou à un équilibre des classes d'âges au niveau de la propriété (vieillesse temporaire).

INTERDITS



COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.